



**Elisabeth BORNE**  
Ministre chargée des Transports auprès du  
Ministre d'État, Ministre de la Transition  
écologique et solidaire

**Agnès PANNIER-RUNACHER**  
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de  
l'Economie et des Finances

Paris, le 7 janvier 2019

## Communiqué de presse

---

### Réunion avec les organisations professionnelles du transport routier

Elisabeth BORNE et Agnès PANNIER-RUNACHER ont reçu ce soir les fédérations professionnelles de transporteurs routiers pour un point de situation sur les conséquences du mouvement des Gilets jaunes sur l'activité du secteur.

Les ministres ont tout d'abord fait part de leur pleine solidarité avec les entreprises et leurs conducteurs qui ont été victimes d'agressions et de dégradations délibérées sur certains barrages routiers. Aucune cause ou revendication ne peuvent justifier de s'en prendre à des personnes ou des biens, et le Gouvernement continuera d'être d'une fermeté totale à l'encontre de ceux qui commettent de tels actes.

Le secteur du transport routier de marchandises et de voyageurs est durement touché par les perturbations des conditions de circulation, qui pèsent sur la capacité opérationnelle des entreprises à assurer leur activité économique.

Depuis le début du mouvement, le ministère chargé des transports est pleinement mobilisé pour accorder, par l'intermédiaire des préfets, les facilités de circulations nécessaires pour soutenir, dans une période cruciale de l'année, l'activité économique des commerces et des transporteurs, mais aussi les souplesses horaires nécessaires pour permettre aux conducteurs, bloqués sur les barrages, de rentrer chez eux.

Le Gouvernement est également intervenu dès les premières alertes afin que les cas de surfacturation indue des péages qui ont touché les transporteurs soient réglés au plus vite. Les derniers cas sont en voie de règlement.

Sur le plan économique, les mesures annoncées le 27 novembre par Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie et des Finances, pour accompagner les conséquences économiques du mouvement des Gilets jaunes ont été mises en œuvre et s'appliquent au secteur du transport routier. Les organisations professionnelles sont associées aux travaux de la cellule de continuité économique établie à cet effet. Cette cellule est supervisée par le ministère de l'économie et des finances, en lien avec les ministères concernés.

Dans chaque région, le dispositif d'accompagnement est piloté par les DIRECCTE, en lien étroit avec l'ensemble des administrations concernées (DDFIP, URSSAF), et les acteurs économiques du territoire (médiation du crédit, établissements financiers), afin de trouver les solutions de trésorerie appropriées pour les entreprises fragilisées. Un étalement de certaines échéances fiscales et sociales est permis aux entreprises en difficulté pour tenir compte de l'impact des événements sur le chiffre d'affaires. Les entreprises peuvent se saisir pleinement de ces dispositifs.

Un nouveau point de situation sera réalisé dans le courant du mois de janvier, à l'occasion

duquel de nouvelles mesures d'accompagnement seront discutées.

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

---

**Contacts presse :**

Cabinet d'Elisabeth Borne 01 40 81 77 57 [secretariat.presse-transports@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat.presse-transports@developpement-durable.gouv.fr)

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher 01 53 18 44 38 [presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr)